



Résiliation Mutuelle privé pour Mutuelle obligatoire

Par **lebienf**, le **29/01/2013** à **17:23**

Bonjour.rnrnJe suis salarié d'une société de transport et au 1/01/2013 j'ai du prendre la Mutuelle obligatoire de l'entreprise.J'ai remis a ma Mutuelle privé un courrier fin Novembre,début Décembre pour les prévenir que mon contrat s'arrêter fin Décembre. Je leur ai remis une attestation de mon employeur début Janvier et mi Janvier j'ai reçu un courrier de leurs parts , m'indiquant qu'il avait pris en compte mon départ au 10 Décembre mais que je devais régler la cotisation du mois de Janvier pour clore le dossier.Doit je régler cette cotisation ?rnrnMerci.

Par **Lag0**, le **29/01/2013** à **17:29**

Bonjour,rnDans le cas d'une résiliation de mutuelle pour cause de mutuelle obligatoire, la mutuelle résiliée peut vous demander un préavis de 30 jours.

Par **lebienf**, le **30/01/2013** à **14:33**

Bonjour.De ce fait,je vais régler cette cotisation...Merci de m'avoir répondu. Cordialement.